L1509 -	Régie	générale	
LT303 -	INCHIC	generale	

				_	_
ப		C.	_		Ca
	-	-	_		

*	Аp	pel	latio	ons
----------	----	-----	-------	-----

☐ Assistant / Assistante de régie	☐ Régisseur / Régisseuse de studio d'enregistrement
☐ Directeur / Directrice technique cinéma	☐ Régisseur / Régisseuse de tournée
☐ Directeur / Directrice technique spectacle vivant	☐ Régisseur général / Régisseuse générale
☐ Régisseur / Régisseuse de plateau	☐ Responsable de la logistique cinéma
☐ Régisseur / Régisseuse de production	☐ Responsable de la logistique de spectacles
☐ Régisseur / Régisseuse de salle	

Définition

Met en place et supervise l'organisation logistique et technique de spectacles (concerts, pièces de théâtre, ...), de tournages ou d'enregistrements (émissions télévisées, longs-métrages, documentaires, films publicitaires, maquettes, ...) selon la réglementation sécurité et les impératifs de production.

Coordonne les activités de différents services techniques.

Peut participer à l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un diplôme de niveau BAC à Master dans les spécialités techniques du spectacle (son, lumière, machinerie, ...).

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans ces secteurs sans diplôme particulier.

Des habilitations spécifiques (habilitation aux risques d'origine électrique, Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES-, ...) peuvent être demandées.

La maîtrise de l'outil informatique (logiciels de Dessin Assisté par Ordinateur -DAO-, tableur, ...) et des technologies de l'information et de la communication (intranet, internet, ...) peut être requise.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce pour des sociétés de production, des compagnies, ... sur des lieux de spectacle, de tournage en relation avec des équipes artistiques, techniques et administratives. Elle peut impliquer des déplacements (tournages, tournées, ...) et un éloignement du domicile de plusieurs jours.

L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles, au plan de travail des tournages.

L'activité peut s'effectuer à l'extérieur.

Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Étudier un projet de tournage	Ca	☐ Règles de sécurité

	~ -				1 -	1
**	CO	mp	ете	ence	s ae	base

Savoir-faire	Savoirs	
☐ Définir les moyens humains, matériels et financiers d'un projet	E	☐ Types de produits audiovisuels/cinématographiques (film, reportage,)
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es	☐ Législation sociale
☐ Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un tournage	Ca	☐ Caractéristiques des matériels de prise de vues
☐ Contrôler le déroulement d'un tournage ou d'une représentation	С	☐ Caractéristiques des matériels d'éclairage
☐ Résoudre les anomalies et dysfonctionnements d'une production	С	☐ Lecture de plan de salle
☐ Réaliser un suivi financier	С	☐ Réglementation sécurité incendie
☐ Réaliser une gestion administrative	С	☐ Normes de sécurité des espaces et des établissements recevant du public
☐ Recruter du personnel	E	☐ Gestion administrative
☐ Constituer des équipes de travail	E	☐ Gestion comptable
		☐ Lecture de plan de travail, de plan de tournage
		☐ Caractéristiques des matériels son

Compétences spécifiques

Savoir-faire Savoir-faire	Savoirs
Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R Grues mobiles (CACES R 483) - A partir du 01/01/2020
	☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - A partir du 01/01/2020
	☐ PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - A partir du 01/01/2020
	☐ PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - A partir du 01/01/2020
	☐ Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - A part du 01/01/2020
	☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - A partir du 01/01/2020
	☐ Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-2B) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - A partir du 01/01/2020
	☐ Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes

Savoir-faire Savoir Savoi
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386) Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1) Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2) Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6) Grues mobiles (CACES R 383)
Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1) Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2) Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6) Grues mobiles (CACES R 383)
R 389-1) Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2) Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6) Grues mobiles (CACES R 383) Réaliser une intervention nécessitant une habilitation
R 389-2) Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6) Grues mobiles (CACES R 383)
(CACES R 389-3) Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6) Grues mobiles (CACES R 383) Réaliser une intervention nécessitant une habilitation R Habilitations électriques de travaux hors tension
(CACES R 389-6) ☐ Grues mobiles (CACES R 383) ☐ Réaliser une intervention nécessitant une habilitation ☐ Realiser une intervention nécessitant une habilitation ☐ Realiser une intervention nécessitant une habilitation
□ Réaliser une intervention nécessitant une habilitation Réaliser une intervention nécessitant une habilitation R □ Habilitations électriques de travaux hors tension
Habilitations électriques de travaux sous tension
☐ Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP1)
☐ Décharger des marchandises, des produits ☐ Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable,)
☐ Charger des marchandises, des produits
☐ Demander une autorisation de tournage ou de représentation Ec
□ Solliciter un appui logistique auprès des services concernés C
☐ Effectuer des repérages d'intérieurs ou d'extérieurs Ac
□ Définir des besoins en équipement R
☐ Sélectionner un lieu pour un évènement Ac ☐ Conception et Dessin Assistés par Ordinateur (CAO/DAO)
☐ Établir un plan de salle
Adapter les fiches techniques d'un spectacle ou d'un tournage Ac
☐ Installer du matériel de sonorisation Ra ☐ Techniques d'accrochage
☐ Implanter des éléments de décor Ra ☐ Techniques de montage/démontage de décors
☐ Installer du matériel d'éclairage R ☐ Lecture de fiche technique ☐
Installer les accessoires nécessaires à un numéro avant la représentation Ra Gestes et postures de manutention
□ Superviser l'envoi des rushes au laboratoire de postproduction C
□ Suivre l'approvisionnement

Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
Cierro	D Cin force	
☐ Cirque	☐ Cinéma	☐ En extérieur
☐ Compagnie artistique (théâtre, danse, arts de la rue,)	☐ Radio	
☐ Entreprise d'édition phonographique	☐ Spectacle vivant	
☐ Parc de loisirs	☐ Télévision	
☐ Salle de spectacles		
☐ Société de post-production cinématographique		
☐ Société de production audiovisuelle, cinématographique		
☐ Société de production de spectacles		
☐ Société de services		

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

	Fiche ROME	Fiches ROME proches
•	L1509 - Régie générale Toutes les appellations	L1503 - Décor et accessoires spectacle Régisseur / Régisseuse d'extérieurs Régisseur / Régisseuse de scène
•	L1509 - Régie générale Toutes les appellations	L1504 - Éclairage spectacle Régisseur / Régisseuse lumière
•	L1509 - Régie générale Toutes les appellations	L1508 - Prise de son et sonorisation - Régisseur / Régisseuse du son

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
L1509 - Régie générale ■ Toutes les appellations	L1301 - Mise en scène de spectacles vivants Toutes les appellations
L1509 - Régie générale ■ Toutes les appellations	L1302 - Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel Toutes les appellations
L1509 - Régie générale ■ Toutes les appellations	L1304 - Réalisation cinématographique et audiovisuelle Toutes les appellations